

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 8 (1980)
Heft: 3

Artikel: Séance du conseil des patoisants romands et valdotains
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-239492>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

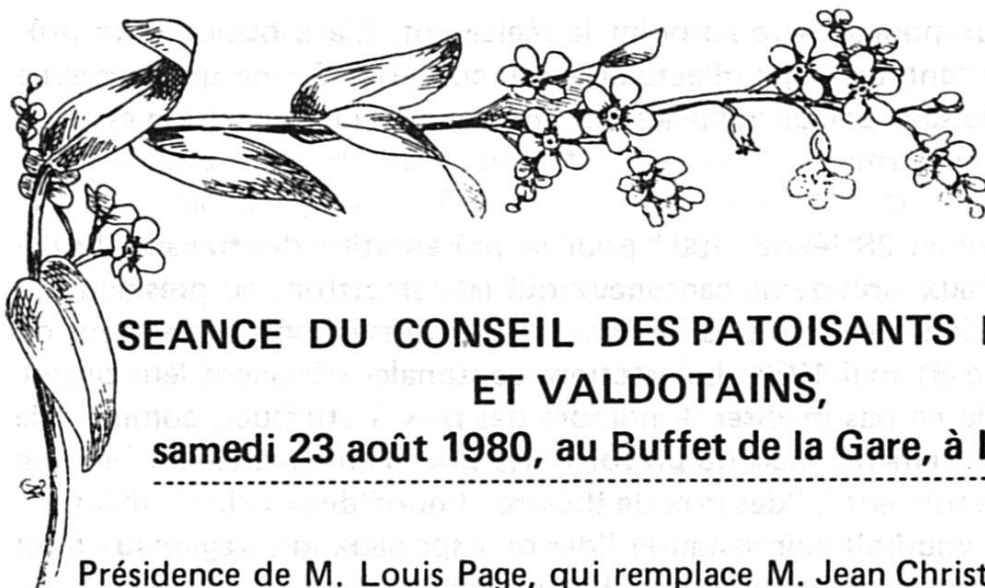
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**SEANCE DU CONSEIL DES PATOISANTS ROMANDS
ET VALDOTAINS,
samedi 23 août 1980, au Buffet de la Gare, à Lausanne.**

Présidence de M. Louis Page, qui remplace M. Jean Christe, gravement atteint dans sa santé. Il ouvre la séance à 10.00 heures en présence de onze membres. M. Schülé, empêché par d'autres obligations, s'est fait excuser. Les valdotains ne sont pas représentés.

Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 27 octobre 1979 est adopté avec de légères modifications.

Démission du président.

M. Gaston Brahier, vice-président de la Fédération jurassienne, nous fait part de la décision de notre président, M. Jean Christe, de démissionner avec effet immédiat. Gravement atteint dans sa santé, il ne peut pas continuer à exercer son mandat. Il doit renoncer à ses activités. Ce départ, que nous regrettons vivement, nous met dans une situation difficile, à la veille de notre fête romande de 1981. Rien n'a pu encore être réalisé du fait de la maladie de M. Christe. M. Brahier est d'accord de prendre les choses en main. Il va tout mettre en oeuvre pour rétablir la situation, constituer un comité jurassien. Il se déclare en mesure de nous présenter un candidat à la présidence dans un délai de deux mois. En tout état de cause, notre fête aura lieu en 1981 dans le Jura.

Comptes

M. Burnet, commente notre situation financière, qui reste bonne. L'exercice se termine par un boni de 631.84 fr. et notre fortune s'élève à 7836.84 fr. Nous avons donc suffisamment d'argent pour couvrir les frais du prochain concours.

Concours 1981.

Il faut maintenir la fête et préparer le concours et son règlement. M. Schülé ayant exprimé le désir d'être libéré de la tâche de président du jury romand, M. Casanova veut bien s'en charger. Il s'entendra avec M. Schülé, qui participera à

l'examen des travaux pour mettre au point le règlement. L'attribution d'un prix pour un travail traitant un sujet d'actualité est contesté. En ce qui concerne l'interview d'un patoisant par un reporter parlant français, la proposition est faite d'attribuer le prix à ce dernier.

Un délai est fixé au 28 février 1981 pour la présentation des travaux. Ils devront être adressés aux présidents cantonaux qui les remettront au président du jury de leur juridiction. Les résultats devront être en possession du président du jury interrégional, le 31 mai 1981. Les sections cantonales désignent leur propre jury. Il est admis de ne pas préciser le nombre des prix à attribuer, comme cela était prescrit antérieurement, mais de prévoir "des prix d'enregistrement" et non "deux prix d'enregistrement", "des prix de théâtre et non "deux prix de théâtre", etc. Par ailleurs, on voudrait voir instaurer "des prix spéciaux interrégionaux dont l'attribution serait laissée à la compétence du Jury romand".

Le problème de la Radio.

La séance est interrompue à midi pour être reprise à 14.00 h., à la Maison de la Radio, à La Sallaz, en présence de Mme Marie-Claire Leburgue, chef du département culture et éducation, Jean-Claude Gigon et M. Perret, présentateurs. M. Maurice Bossard, absent le matin, nous a rejoint. M. Bernard Nicod, directeur des programmes, s'est fait excuser. M. Page salue les délégués de la Radio et donne la parole à M. Paul Burnet. La séance s'annonce laborieuse.

M. Burnet rappelle les heures glorieuses de la Radio. Les émissions ont commencé le 8 novembre 1952. Elles étaient présentées par Charles Montandon, sous la direction de Fernand-Louis Blanc, qui enregistrait les patoisants. Au cours des années, elles connurent des fortunes diverses, les heures et les jours d'écoute furent changés plusieurs fois. Il souligne quelques dates et événements au cours desquels nous avons perdu notre indépendance et notre responsabilité. Il émet quelques critiques au sujet de la façon dont ces émissions sont présentées actuellement et sur le classement et la conversation des archives sonores, dont les patoisants sont copropriétaires.

M. Page reconnaît qu'il y a effectivement un certain flottement dans ces émissions, mais que, d'un autre côté, elles sont très appréciées.

Mme Leburgue, qui a 32 ans de service dans la Maison, connaît bien le problème qui nous préoccupe. C'est un contentieux que nous devons liquider. Il est impossible qu'une émission spéciale puisse être faite par une organisation quelconque. Cela étant, il n'y a qu'une solution : la collaboration, et c'est là que nous constatons quelques manquements de part et d'autres.

Une discussion nourrie s'engage, au terme de laquelle nous arrivons aux conclusions suivantes :

- 1 — il n'est pas possible, en ce moment, de changer l'heure d'émission du patois, qui continuera à avoir lieu chaque samedi, de 7.50 h. à 8.00 h. ;
- 2 — il est nécessaire d'avoir des correspondants locaux et régionaux et des personnes (répondants) à contacter. Il faudra en dresser la liste ;
- 3 — les manifestations (fêtes cantonales, soirées, rencontres, etc), doivent être annoncées trois semaines à l'avance au "Département culture et éducation, Maison de la Radio, 1010 Lausanne" — si l'on veut qu'elles puissent être annoncées à la Radio en temps utile ;
- 4 — il ne faut pas oublier de signaler les décès de nos membres à ce département, afin qu'une émission puisse leur être consacrée ;
- 5 — il n'y a pas d'heure d'émission idéale pouvant convenir à chacun. Il serait cependant intéressant de connaître sur ce point précis, l'avis de nos membres. Il y aurait éventuellement lieu de faire une enquête.
- 6 — la Radio désirant avoir un collaborateur patoisant, nous désignons M. Casanova, qui rencontrera une fois par mois M. Pierre le nouveau présentateur.

Archives sonores

Mme Leburgue nous annonce que le service des archives est en pleine réorganisation, MM Cosandier et Jean-Paul Widmer sont chargés de ce travail de longue haleine. Les vieux disques seront rajeunis et classés d'une façon systématique, de telle sorte qu'il sera possible de les obtenir en quelques secondes, grâce à un ordinateur. Par ailleurs, les archives seront placées au sous-sol, dans des locaux à l'abri des risques d'incendie. Enfin une réunion est prévue à laquelle prendront part les responsables des archives précités, M. Perret et, de notre côté, MM. Burnet et Casanova, afin de remettre ces archives sur un bon pied. Cette rencontre devrait avoir lieu le plus tôt possible.

Nouvelle émission

Mme Leburgue nous annonce, en outre, qu'un nouveau département va probablement être créé à partir de 1981, qui pourrait s'appeler "art et science". Il permettra un développement exhaustif et la défense du patois pourrait éventuellement y prendre place.

La séance est levée vers 16.30 h.

Nous nous séparons avec le sentiment d'avoir bien employé une journée de notre existence.

Denges, le 25 août 1980

Lo redzipet